

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2008 à l'effet de se prononcer sur les questions suivantes :

1. Acceptez-vous la modification des dispositions de l'article 3.2 du règlement communal sur les constructions ainsi que les modifications du plan de zone du 16 septembre 1999 ?
2. Acceptez-vous la modification des articles 40, 41 et l'abrogation des articles 44, 45, 46 et 49 du règlement communal d'organisation ?

Les opérations de vote auront lieu à la Fondation Gentit, dans les locaux de l'administration communale, aux heures suivantes :

Samedi	31 mai 2008	de 11.00 à 12.00 heures
Dimanche	1 ^{er} juin 2008	de 10.00 à 12.00 heures

Une séance d'information à la population aura lieu le 14 mai 2008 à 20.00 heures à la salle polyvalente de la Fondation « Gentit ».

Dépôt public

Les modifications apportées :

- au règlement sur les constructions et au plan de zones du 16 septembre 1999
- au règlement d'organisation du 24 octobre 2000

sont déposées publiquement vingt jours avant et vingt jours après le scrutin au secrétariat communal où elles peuvent être consultées.

Les éventuelles oppositions ou plaintes concernant ces dispositions règlementaires seront adressées au Conseil communal jusqu'au 30 juin 2008.

Les Bois, le 30 avril 2008

Conseil communal